



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Saint-Gilles
Service de l'Urbanisme
Madame Catherine Morenville,
Échevine de l'Urbanisme
Place Van Meenen, 39
B - 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le 24/04/2023

N/Réf. : SGL20153_707_PU
Gest. : AH
V/Réf. : PU 2022-315
Corr: A. D'Annunzio
NOVA : 13/XFD/1865971

SAINT-GILLES. Rue de Lombardie, 16
(= zone de protection de l'Immeuble moderniste 47, Rue Antoine Breart)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: Placer un dispositif publicitaire de type "caisson dissocié" en voirie communale, en complément de l'abri installé à proximité

Avis de la CRMS

Madame l'Échevine,

En réponse à votre courrier du 30/03/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 19/04/2023, concernant la demande sous rubrique.



Localisation du projet © Brugis



Implantation du dispositif par rapport au bien classé @ Google Streetview



Photomontage du dispositif, joint à la demande

Selon la CRMS, l'implantation d'un caisson publicitaire (lumineux) à cet endroit aurait des incidences patrimoniales négatives sur les perspectives vers et depuis la maison d'angle classée située à proximité.

Par ailleurs, la multiplication de ce type d'objets dans l'espace public contribuerait à sa perte de lisibilité. Ceci serait particulièrement regrettable au vu de la qualité urbanistique de la rue de Lombardie, ayant conservé son aspect cohérent originel (typologie de la rue néoclassique bruxelloise). La CRMS n'est donc pas favorable à la demande.

Veillez agréer, Madame l'Échevine, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; npauwels@urban.brussels ; acoppieters@urban.brussels ; mmarquozy@urban.brussels ; cdeblieck@stgilles.brussels ; urbanisme.1060@stgilles.brussels ; crms@urban.brussels ; urban.avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; adannunzio@stgilles.brussels